

CIMA
COMPAGNIE INTERNATIONALE MACHINES AGRICOLES



CIMA

soyez le bienvenu



BROCHURE D'ACCUEIL

REMISE A L'OCCASION DE SON ENTRÉE
A LA CIMA, AVEC NOS SOUHAITS DE
BIENVENUE A

M^r

André

demeurant à

St Dizier

né le *30.*

à *Croix*

immatriculé à la sécurité sociale sous

le n° *1.20.07.59.163-234*

et à la caisse d'allocations familiales

sous le n° *2.*

embauché le *22.7.1935*

n° de pointage

au département ou service

Salvatoric

chef de département ou de service

M^r *Beausir André*

préambule	     
son histoire	     
son organisation	     

ce qu'il vous importe de connaître	le bureau d'emploi
	vos conditions de travail

la sécurité

ce qu'il vous intéressera de connaître	     
---	--

sommaire

 pour faire connaissance avec la CIMA	5
	8
 le siège social	11
 les usines	12
 le service des ventes	20
 la carte individuelle	23
 le règlement d'atelier	24
 la durée du travail — les heures supplémentaires	24
 les salaires — les allocations familiales	25
 la paie — les congés payés	25
 les suggestions — l'avancement	26
 le service de surveillance	28
 vos représentants	28
 ce que vous devez savoir	30
 l'hygiène	32
 le comité d'hygiène et de sécurité	33
 la protection contre l'incendie	33
 le service médical du travail	35
 l'infirmerie	35
 la section d'apprentissage	36
 le perfectionnement et la formation du personnel	37
 la coopérative	37
 le local pour le repas de midi	37
 la société mutuelle	38
 la fête de Noël	39
 les sports	40
 les insignes de service	40



pour faire connaissance...

Au nouveau venu que vous êtes, nous tenons, dès aujourd'hui à souhaiter bonne chance à la CIMA.

Notre désir est de vous renseigner aussi complètement que possible sur la maison où vous venez d'entrer.

Une aussi mince brochure ne peut, c'est évident, répondre à toutes les questions que vous vous posez, mais la lecture attentive de ces quelques pages vous permettra, cependant de connaître l'essentiel de ce qui vous intéresse.

D'autres précisions vous seront fournies lors de contacts ultérieurs, notamment lors de la réunion d'accueil organisée à l'intention des nouveaux embauchés par le Service Training.

Vous apprendrez encore par vous-même et, ainsi, progressivement, vous vous accoutumerez à vos nouvelles conditions de travail.

En tout cas, n'hésitez jamais à vous adresser à votre Chef. Il est, à votre égard, le représentant le plus proche de la Direction ; soyez certain que vous trouverez en lui le conseiller et l'appui dont vous pourriez éventuellement avoir besoin.

nous vous présentons



la CIMA



La CIMA, Compagnie Internationale des Machines Agricoles, a son Siège Social à Paris et ses usines à Saint-Dizier (Haute-Marne), Croix (Nord), Montataire (Oise).

La CIMA fabrique des tracteurs, des machines agricoles et de la ficelle "McCORMICK-INTERNATIONAL". C'est une marque connue et appréciée dans le monde entier, qui a fourni en France une très large part des machines nécessaires à la culture du sol et aux récoltes.

La CIMA a certainement contribué, plus que toute autre, à l'amélioration des cultures, à l'augmentation des rendements et au bien-être des agriculteurs.

Ces résultats sont dus, d'abord, à la haute qualité des produits manufacturés, garantis par la marque "McCORMICK-INTERNATIONAL".

Les meilleures machines-outils, la sélection la plus stricte des matières premières, l'organisation méthodique de la production, les contrôles systématiques sont, certes, indispensables — Mais nous comptons, en outre, sur la coopération et la conscience professionnelle de tout le personnel dans l'accomplissement de sa tâche pour maintenir la devise de notre Compagnie :

**" la qualité est la base du succès
de notre fabrication "**

Vous êtes maintenant de la maison et, si vous le voulez, cette devise devient la vôtre, dès aujourd'hui.

Nous espérons que vous vous en inspirerez, chaque jour dans l'accomplissement de votre tâche : la réputation de la CIMA est, pour une part, entre vos mains...

son histoire

La CIMA a été créée en 1905 pour fabriquer et vendre le matériel agricole "McCORMICK et DEERING" qui était jusqu'alors importé des États-Unis. Il était en effet apparu, dès cette date, que notre Pays, agricole par excellence, deviendrait un gros consommateur de machines et qu'il n'était pas logique de compter exclusivement sur l'importation.

La CIMA décidait donc de mettre en fabrication les machines "McCORMICK-DEERING" dans la mesure où la demande rendrait possible des séries importantes de nature à entraîner un prix de revient acceptable pour la culture, et où les moyens financiers de la Compagnie permettraient les investissements nécessaires.

La marque "McCORMICK" était déjà connue en France grâce à Cyrus Hall McCormick, inventeur en 1831 de la première machine à récolter les céréales, dont le nom est entré dans l'Histoire des U.S.A., son invention ayant très largement contribué à la mise en culture, avec une main-d'œuvre réduite, des immenses territoires du continent Nord-Américain.



Cyrus Hall Mc Cormick (1809-1884)

Développant une puissante industrie aux États-Unis, Cyrus Hall McCormick présente également son invention en Europe et plus particulièrement à Paris, à l'Exposition Universelle de 1855. Il est fait Chevalier, puis Officier de la Légion d'Honneur et membre correspondant de l'Académie des Sciences, comme "l'homme ayant le plus contribué au progrès de l'agriculture".



Première machine à récolter les céréales

A l'Exposition de 1855 et plus encore à celle de 1900 — qui est considérée en France comme le point de départ de l'industrie — Cyrus Hall McCormick fait un effort considérable de propagande.

Deux Français dynamiques, Messieurs Faul et Wallut se voient concéder la représentation de la Firme américaine. Ils vont assurer la vente et l'importation de ses machines jusqu'à la réalisation des usines Françaises.

Le développement de la Compagnie française ne cesse plus dès lors, chacune de ses étapes marquant en même temps celui du machinisme agricole en France.

1909

Mise en route des Usines de Croix (Nord) qui, avec 300 ouvriers entament la fabrication des faucheuses.

1912

Création, également à Croix (Nord), de la plus importante ficellerie d'Europe pour la production de ficelle-lieuse.

1913

Mise en route de la fabrication des râteliers et des faneuses.

1924

Nouvelle extension par la fabrication en grande série des moissonneuses-lieuses, auxquelles s'ajoutent ensuite, d'année en année, les arracheuses de pommes de terre, râpeaux-faneurs, semoirs, lieuses à tracteurs, etc...

1934

L'usine de Montataire de la Maison R. Wallut & Cie, créée en 1906, joint sa production à celle de Croix par sa fusion avec la Compagnie. Les charrues à tracteurs de Montataire prennent la première place sur le marché français.

1950

Création de l'Usine de St-Dizier (Haute-Marne) pour la fabrication du tracteur FC (24 CV) jusqu'alors importé.

1951

Premier pas vers la mise en fabrication en France de la moissonneuse-batteuse. Celle-ci sort d'abord à Ris-Orangis, transformé provisoirement en Atelier d'Assemblage, pour s'intégrer ensuite, à partir de 1953, dans la fabrication de Croix.

1954

La Compagnie sort à Saint-Dizier deux nouveaux modèles : le tracteur " Utility " et le tracteur " Vineyard " qui s'avèrent rapidement des réalisations d'avenir. La même année, elle fabrique, toujours à Saint-Dizier, un moteur Diesel pour le tracteur FC.

1955

Mise en fabrication à Saint-Dizier du tracteur " Cub " (10 CV).

Toutes ces fabrications CIMA représentent une part importante des machines en service et des besoins des agriculteurs français.

Attelées les unes aux autres, les machines fabriquées depuis leur création par les Usines CIMA formeraient une colonne presque aussi longue que le tour de la terre.

- La ficelle fabriquée — quelque 150 millions de km — pourrait représenter la distance séparant le soleil de la terre ;
- Dans chaque kilog de pain, une livre au moins provient d'un blé moissonné et lié avec des produits CIMA ;
- 50 o/o au moins du bétail est nourri avec du fourrage coupé et récolté avec des produits CIMA.

La qualité des machines McCormick-International, la valeur du personnel de ses Usines et de son Organisation commerciale et la compétence de ses agents sont bien connues ; c'est ce qui explique qu'il n'y ait guère de fermes en France qui n'utilisent au moins une machine de la ligne McCORMICK.

son organisation

La CIMA groupe environ 7.000 hommes et femmes occupés, soit dans les usines, soit dans les services de vente, à fabriquer et à distribuer tous les produits " McCORMICK-INTERNATIONAL ".

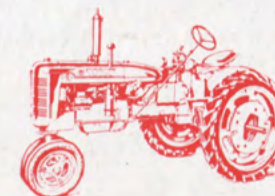
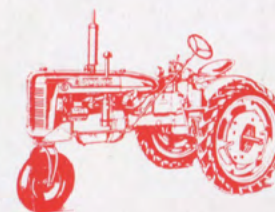
Elle constitue véritablement une firme mondiale car ses produits sont utilisés dans toutes les parties du monde.



Le Siège Social, qui se trouve à Paris, 170 Boulevard de la Villette, est l'endroit où siège le Conseil d'Administration et où fonctionnent les services de la Direction Générale. C'est de là que partent les directives qui donnent l'impulsion aux membres de l'organisme important qu'est la CIMA, et qui assurent la coordination de leurs activités.

l'usine de Saint-Dizier

La plus récente acquisition de la Compagnie, mais qui ne cesse de se développer et dont la production croît chaque année. Elle occupe actuellement environ 2.000 personnes. Sa superficie est de plus de 205.000 m² dont au moins 40.000 m² couverts. On y fabrique le tracteur Farmall Super FC, le tracteur "Utility", le tracteur "Vineyard" (moteur à essence et moteur Diesel), et la fabrication du tracteur "Cub" a commencé en 1955.



les usines de Croix

Ainsi désigne-t-on le plus ancien établissement industriel de la Compagnie, qui occupe plus de 3.000 personnes.

Sa superficie atteint environ 166.000 m² dont près de 64.000 sont couverts ; la fabrication peut y disposer, au total, de 115.000 m².



Cet établissement comporte :

1°) l'usine de machines agricoles

Il y est fabriqué toute une gamme de machines de récolte et de fénaison, dont les dernières-nées sont la moissonneuse-batteuse et la presse-ramasseuse, ainsi qu'un certain nombre d'autres machines, telles que distributeurs d'engrais, planteuses et arracheuses de pommes de terre, etc...

Au cours des cinq dernières saisons, il en est sorti près de 380.000 machines diverses représentant environ 150.000 tonnes.

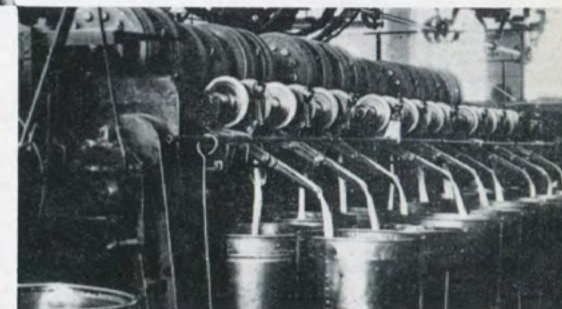
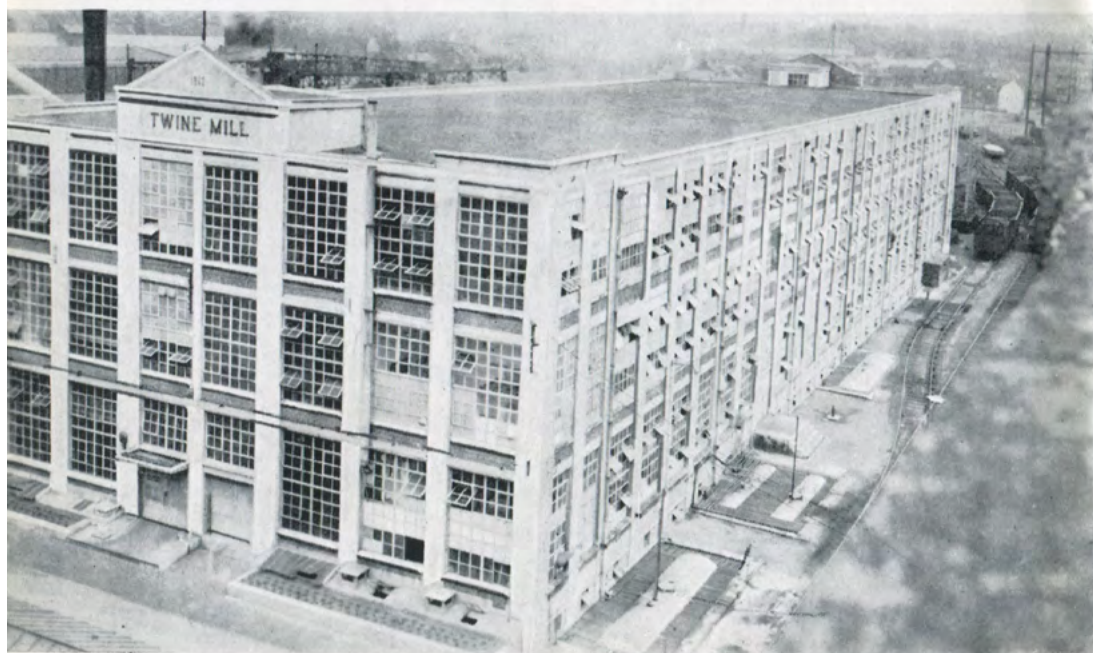


2°) la ficellerie

La plus importante d'Europe, où se fabrique, chaque année un tonnage imposant de ficelle-lieuse de haute qualité.

Au cours des cinq dernières saisons, il en est sorti une moyenne annuelle de près de 14.000 tonnes, ce qui représente journalièrement 23.000 kilomètres de ficelle.

C'est d'elle que provient la majeure partie de la ficelle-lieuse absorbée par le marché français.

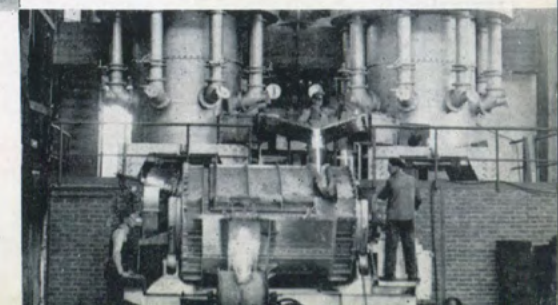
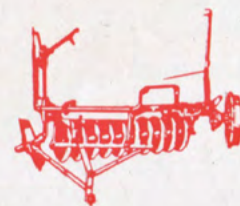
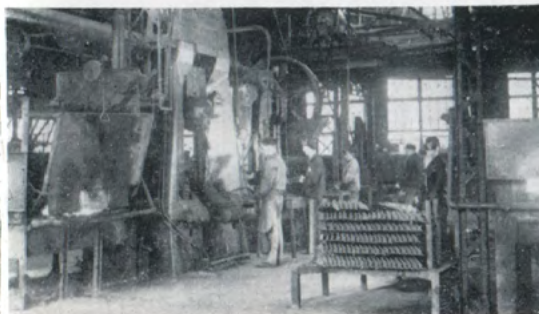
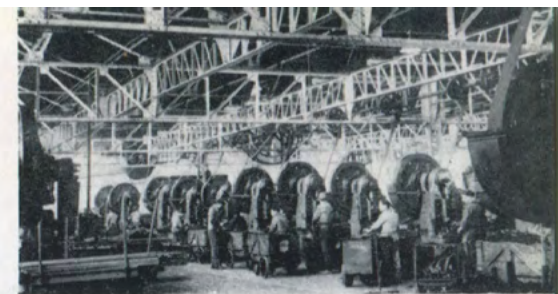


l'usine de Montataire

Occupe environ 1.000 personnes. Elle a une superficie de près de 139.000 m² dont environ 34.000 couverts, utilisés pour la fabrication.

Il y est fabriqué une gamme déterminée de machines de culture, principalement les charrues à versoirs et à disques, ainsi que d'autres machines telles que cultivateurs, pulvérisateurs, etc...

Un train de 25 kms de long comportant environ 3.500 wagons serait nécessaire pour charger la production annuelle totale de l'usine.



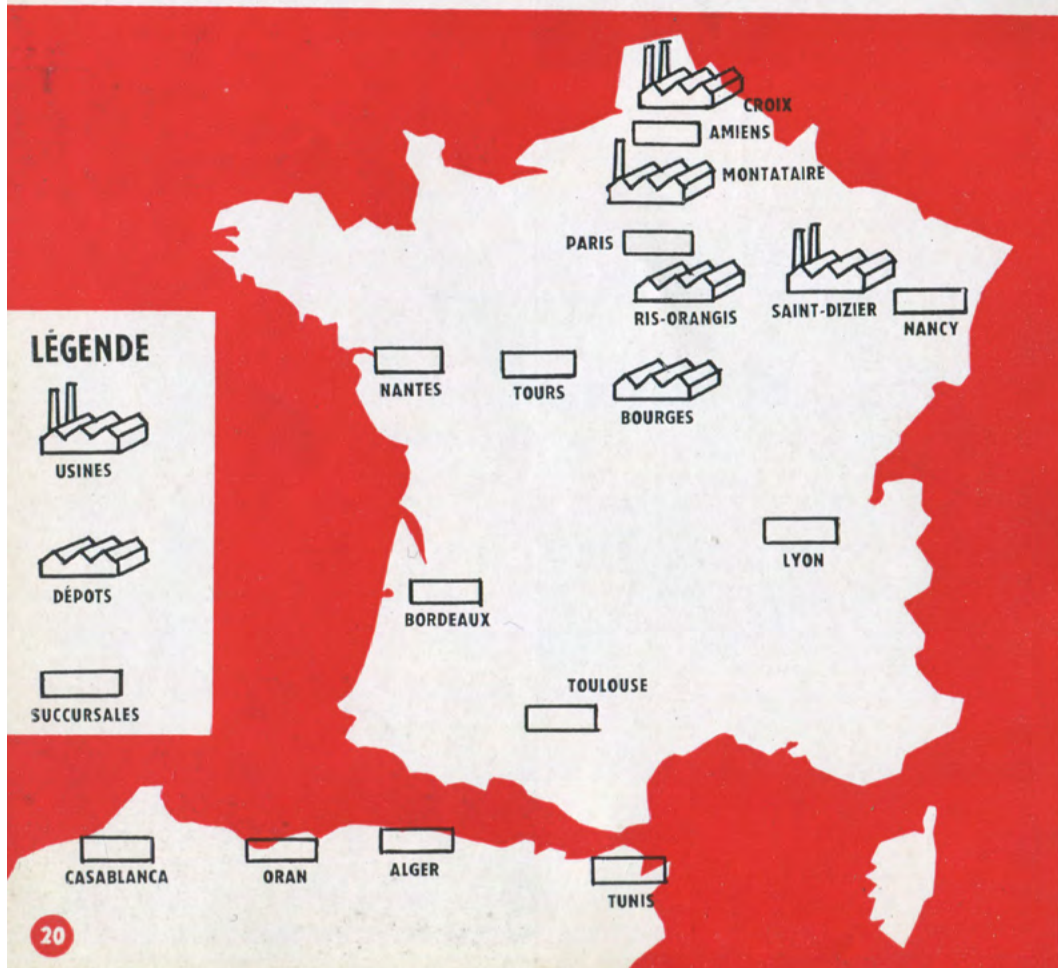
le service des ventes

Les machines que nous fabriquons parviennent aux usagers :

EN FRANCE : par l'intermédiaire de nos succursales : Amiens, Bordeaux, Lyon, Nancy, Nantes, Paris, Tours-Bourges, Toulouse, aidées d'environ 700 concessionnaires et agents et de milliers de sous-agents.

Le stockage et l'expédition de certaines machines sont en outre assurés par notre entrepôt de Ris-Orangis.

EN AFRIQUE DU NORD : par l'intermédiaire de nos succursales d'Alger-Oran, Casablanca et d'environ 50 concessionnaires.





ce qu'il vous importe de connaître



La salle d'attente
du Bureau d'Emploi de Croix

le bureau d'emploi

Vous venez de passer au Bureau d'Emploi où vous avez donné divers renseignements, notamment :

- votre adresse ;
- votre situation de famille ;
- votre degré d'instruction, etc.

qui ont permis de remplir votre carte individuelle.

Si un changement survient dans votre situation et que l'un de ces renseignements soit à modifier, informez-en le Bureau d'Emploi par l'intermédiaire de votre Chef ; vous avez en effet intérêt à ce que votre carte soit constamment tenue à jour.

CARTE D'EMPLOI									
ADRESSE :					DEGRÉ D'INSTRUCTION :				
LIEU ET DATE DE NAISSANCE :					NATIONALITÉ :				
CARTE D'IDENTITÉ N° :					VALIDITÉ :				
SITUATION DE FAMILLE : CÉL. ☐ VEUF ☐					LANGUES ÉTRANGÈRES : COURamment :				
MARIÉ ☐ DIVORCÉ ☐					PARTIELLEMENT :				
ENFANTS : GARÇONS :					FILLES :				
NOM :					DATE DE NAISSANCE :				
PENSIONNÉ : G :					ASS. :				
EN CAS D'ACCIDENT PRÉVENIR : M :					ADRESSE :				
SIGNATURE :					SIGNATURE :				
PRÉNOMS :					P. G. ASS. P. F. M. - 18 18 A 21 + 21 CODE PHYS. N° POINTAGE ATELIER OU DÉPARTEMENT				
NOM :									

le règlement d'atelier

Pour travailler dans de bonnes conditions, il faut pouvoir le faire dans l'ordre. Les législateurs l'ont compris, qui ont édicté, au cours des dernières dizaines d'années, de multiples textes réglementant les rapports entre les employeurs et les salariés. Point n'est besoin de vous dire que notre Compagnie se fait un point d'honneur de s'y conformer scrupuleusement, ainsi d'ailleurs qu'aux clauses des conventions et accords collectifs qui lui sont applicables.

Mais des textes ne suffisent pas à régler les situations particulières extrêmement diverses, qui peuvent se présenter dans les entreprises : c'est pourquoi, la loi a prévu que chacune d'entre elles effectuerait elle-même cette mise au point par le moyen de son Règlement d'Atelier.

Un exemplaire de celui qui est en vigueur ici vous a été remis en même temps que cette brochure. Vous avez intérêt à le lire avec la plus grande attention, car il constitue le résumé des conditions de travail qui vont être les vôtres et la ligne de conduite que vous aurez à suivre.

Rappelez-vous qu'en entrant à la CIMA, vous vous êtes engagé à vous conformer à ce Règlement d'atelier ; il ne vous est donc pas permis d'en ignorer les dispositions.

la durée du travail

Il va de soi que chacun des membres du personnel est astreint à suivre l'horaire affiché dans son atelier ou service et que cet horaire n'est pas fixé une fois pour toutes.

Il se peut, en effet, que les nécessités du travail nous amènent à le modifier ; vous en serez avisé en temps utile.

les heures supplémentaires

Dès l'instant où la durée de votre travail de la semaine dépasse 40 heures, vous percevez des majorations de salaire.

Celles que nous appliquons ici sont nettement plus favorables que celles couramment allouées (ainsi, de la 41^{me} à la 48^{me} heure incluse, votre salaire sera majoré de 35 % alors que le pourcentage légal n'est que de 25 %).

les salaires

Dès votre embauchage, il vous a été indiqué, selon le poste auquel vous êtes affecté, si vous seriez payé au mois, au temps ou au rendement. Il serait trop long de vous expliquer ici en détail le système de rétribution au rendement utilisé à la Compagnie. Ceci sera fait lors de la réunion d'accueil à laquelle vous serez invité. Sachez seulement que, si vous travaillez « aux pièces », votre gain sera, dans la plupart des cas, directement proportionnel à votre production, dès l'instant où celle-ci répondra aux conditions de qualité imposées.

les allocations familiales

Bien entendu, si vous avez des enfants, vous bénéficierez du régime d'allocations familiales applicable aux salariés. Ces allocations sont versées, chaque mois, aux intéressés.

la paie

Si vous êtes payé au mois, vous percevrez vos appointements le dernier jour de travail de chaque mois. Si vous faites partie du personnel ouvrier, vous serez payé le vendredi pour le travail effectué la semaine précédente.

Nous ne pouvons trop vous recommander de vérifier immédiatement que votre enveloppe contient bien le montant « net à payer » mentionné sur votre bulletin ; il ne nous sera pas possible, en effet, d'admettre aucune réclamation à cet égard si vous ne la présentez pas **avant** d'avoir quitté le payeur. Si, par contre, il vous semblait qu'une erreur se soit glissée dans le décompte de votre salaire, c'est à votre chef qu'il conviendrait, en pareil cas, de vous adresser ; il fera diligence pour faire vérifier et, s'il y a lieu, rectifier votre compte.

Vos bulletins de paie peuvent vous être utiles en maintes circonstances ; conservez-les soigneusement, car il n'est délivré de duplicata que dans des cas exceptionnels de perte ou de vol.

les congés payés

Vous bénéficierez, chaque année, de congés payés, à raison de 1 jour ouvrable par mois de travail (1 jour 1/2 ou 2 jours suivant votre âge si vous n'avez pas 21 ans).

Par la suite, quand vous aurez acquis un certain nombre d'années de service, vous pourrez bénéficier, en outre, de congés d'ancienneté. Ceux-ci sont accordés suivant le régime adopté par la Compagnie — qui est plus avantageux que le régime légal — ou conformément aux dispositions des Conventions Collectives qui existent localement pour les différentes catégories du personnel.

Signalons également que les mères de famille bénéficient dans certaines conditions, de congés supplémentaires.

les congés pour événements de famille

Au cas où une naissance surviendrait dans votre famille, vous auriez évidemment droit aux 3 jours de congé payé prescrits par la loi.

Sachez en outre que la Compagnie accorde depuis plusieurs années aux membres de son personnel qui se marient ou perdent un proche parent trois jours de congé. Les Conventions Collectives récemment signées ont confirmé l'octroi de ces avantages et, dans certains cas, ont légèrement augmenté ceux-ci.

les suggestions

La Compagnie recherche une amélioration constante à tous points de vue, et notamment en matière de production (qualité et rendement), de sécurité et d'hygiène, l'un n'allant d'ailleurs pas sans l'autre.

Elle invite tous les membres de son personnel à participer à cette recherche ; à cet effet, des formulaires spéciaux sont à la disposition du personnel et des « boîtes à suggestions » ont été disposées dans tous les Ateliers. Chacun est convié à y déposer les projets d'amélioration qu'il a pu concevoir. Ce faisant, vous pourrez éventuellement obtenir une des primes avantageuses allouées par la Compagnie.

Les idées ainsi soumises sont toutes étudiées et, si elles sont jugées intéressantes, elles sont adoptées. Dans ce cas, sauf s'il appartient à certaines catégories de personnel, (Chefs de Service, Agents de Maîtrise ou assimilés, personnel affecté à des travaux ou emplois particuliers), l'auteur de la suggestion est gratifié d'une prime, plus ou moins importante suivant la valeur de cette dernière.

l'avancement

La plupart des chefs qui vous entourent — qu'il s'agisse de Chefs de Service, de Chefs d'Ateliers ou d'Agents de Maîtrise — ont à leur actif de nombreuses années de présence à la Compagnie. Beaucoup sont d'anciens ouvriers, d'anciens employés. Grâce aux qualités qu'ils ont déployées, à la façon dont ils ont accompli leur tâche, ils ont pu, dès que les circonstances le leur ont permis, gravir progressivement les échelons de la hiérarchie jusqu'à se voir confier les fonctions qui sont les leurs maintenant.

Ces exemples parlent d'eux-mêmes. Inspirez-vous-en et dites-vous que votre intérêt est de faire du « bon travail » ; outre que vous en tirerez des satisfactions morales, qui ne sont pas à négliger, vous accroîtrez ainsi vos chances d'améliorer votre situation matérielle. Et, les circonstances aidant, peut-être serez-vous choisi un jour, vous aussi, pour occuper un poste plus important.



A ce sujet, des stages de formation pour l'accès à des postes de commandement, sont organisés par le Service Training en fonction des besoins locaux.

à l'usine de Croix

Les stagiaires assistant à une réunion
au Service Training.

le service de surveillance

Il est bien évident que la Compagnie ne peut prendre la responsabilité de tous les actes commis dans l'usine et, en particulier, des vols dont les membres du personnel pourraient être victimes.

Toutefois, accessoirement à l'accomplissement de sa tâche, qui est d'assurer la protection de l'usine, le service de surveillance s'efforce de prévenir ces vols, et, le cas échéant, de retrouver les objets signalés disparus.

Aussi, ne vous étonnez pas et ne vous formalisez pas si, de temps à autre, ce service procède à une vérification des musettes, sacoches, colis etc... à la sortie de l'usine. Soumettez-vous de bonne grâce à cette vérification car il n'y a rien là d'offensant ; c'est l'attitude inverse qui pourrait, au contraire, donner libre cours aux soupçons.

Ce qui précède vous a résumé brièvement quelques aspects essentiels des conditions dans lesquelles vous allez être appelé à accomplir votre travail. Il va de soi que pour l'exécution de celui-ci, des instructions vous seront données par votre Chef direct qui se conforme à celles qu'il reçoit lui-même de la Direction. Certains problèmes peuvent se poser à vous à l'occasion de votre travail. Il est bon, à cet égard, que vous connaissiez l'existence du

service relations industrielles

Celui-ci qui est au centre de l'activité humaine et sociale de l'entreprise, constitue, en quelque sorte, la plaque tournante grâce à laquelle sont reçues, étudiées, transmises et résolues toutes les questions relatives au personnel. Il est ainsi en contact avec

vos représentants ...syndicaux :

Il va de soi qu'en entrant à la CIMA, vous conservez toute votre liberté d'opinion ainsi que celle d'adhérer au syndicat professionnel de votre choix. Ces syndicats ont des représentants accrédités auprès de la Direction.

...au comité d'établissement

Ce Comité fonctionne conformément à l'ordonnance du 22 Février 1945 et autres textes qui lui ont fait suite.

Il est composé du Chef d'Entreprise, qui le préside et de membres élus tous les deux ans par le personnel.

Le but qu'il doit poursuivre est de coopérer avec la Direction en vue de l'amélioration des conditions collectives de travail et de vie du personnel, compatible avec la bonne marche de l'établissement.

Il participe à la gestion des œuvres sociales, à l'étude des suggestions émanant du personnel et émet des vœux concernant l'organisation et l'activité de l'entreprise.

...délégués du personnel

Ceux-ci sont élus chaque année, conformément à la loi. Ils ont pour mission notamment, de présenter à la Direction les réclamations individuelles ou collectives ayant trait à l'application du Code du Travail et de la législation sociale, au cas où elles n'auraient pas été directement satisfaites par les Chefs intéressés.



un conseil primordial :
ne perdez jamais de vue
votre sécurité



C'est un mot que vous entendrez souvent car la prévention des accidents a, de tous temps, constitué un des soucis majeurs de la Compagnie.

Un service spécialisé existe de longue date dans nos établissements et les efforts qu'il fournit sans relâche pour la prévention des accidents ont abouti à des résultats appréciables. Mais il s'en faut de beaucoup que sa tâche soit terminée.

Pour la mener à bien, il lui faut la collaboration de tous. Nous sommes certains que la vôtre lui est acquise, **car personne ne pourra assurer votre sécurité malgré vous, ou même sans vous.**

VOUS DEVEZ COMPRENDRE QUE tous, nous sommes intéressés par la sécurité de tous, et que chacun doit y participer activement.

VOUS DEVEZ COMPRENDRE QUE vous n'êtes pas en règle avec la sécurité :

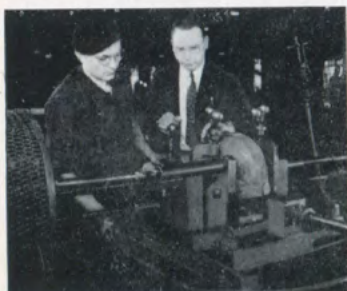
- si vous n'avez pas constamment l'œil aux aguets pour déceler les périls existants, les pratiques dangereuses.
- et si vous ne signalez pas ces dangers à vos Chefs.

VOUS DEVEZ COMPRENDRE QUE tous les accidents peuvent être évités : il en est tant — et parfois de très graves — dont la cause réside dans une simple distraction, dans l'inattention d'un moment.

LA SÉCURITÉ, c'est bien plus que des règles à suivre, des consignes à observer : **ce doit être une manière de vivre.**

Dès votre entrée à la CIMA, vous devez, à vos nouveaux camarades comme à vous-même, de vous inspirer de ce qui précède c'est-à-dire d'avoir « l'esprit de sécurité ».

Nous avons groupé ci-contre quelques conseils élémentaires que vous suivrez afin de vous permettre de travailler en sécurité. Retenez-les bien, car ils vous seront très utiles. Par la suite, des renseignements complémentaires vous seront fournis.



Lunettes : Des lunettes à verres de sécurité sont mises gratuitement à votre disposition, pour être utilisées au travail et partout où vous risquez de recevoir dans l'œil des parcelles de fer, d'acier, de fonte ou de bois, ou même tout simplement des poussières. Vous pouvez les porter en confiance, car les verres sont garantis optiquement neutres.



Chaussures : Nous vous conseillons de porter le genre de chaussures qui convient à votre travail. A cet effet, nous vous signalons que la Compagnie peut vous fournir au prix coûtant des chaussures de sécurité à embouts d'acier qui vous protégeront efficacement contre bien des accidents possibles.



Chariots : Si vous devez manier un chariot, ne le tirez pas vers vous ; vous risquez de vous « faire un effort » ou de vous faire écraser. Poussez le chariot, cela vaut mieux.



Charges : Pour soulever des charges ou colis, servez-vous de vos jambes. Pliez les genoux. Pourquoi risquer d'attraper une hernie, rarement reconnue comme accident de travail par la Sécurité Sociale ?



Outils défectueux : Les outils défectueux sont un danger non seulement pour vous, mais aussi pour vos camarades. Pensez-y souvent et n'utilisez que des outils en bon état. Pour les échanger, adressez-vous à votre Chef.



Garants : Si vous mettez une machine en marche, assurez-vous que les garants sont fixés correctement.



Vêtements flottants : Ne portez pas de vêtements flottants : vous risquez de vous faire happer par les organes de transmission d'une machine.

attention

Si, par malheur, il vous arrive d'être accidenté, n'hésitez pas, même si votre blessure vous paraît insignifiante, à vous rendre immédiatement à l'Infirmierie, pour vous y faire soigner ; elle a été créée pour cela.

Il est de votre intérêt de prendre ces précautions indispensables. Vous n'y perdrez rien d'ailleurs, puisque chaque fois que cela sera justifié, le temps que vous passerez à l'Infirmierie vous sera payé comme si vous aviez travaillé.

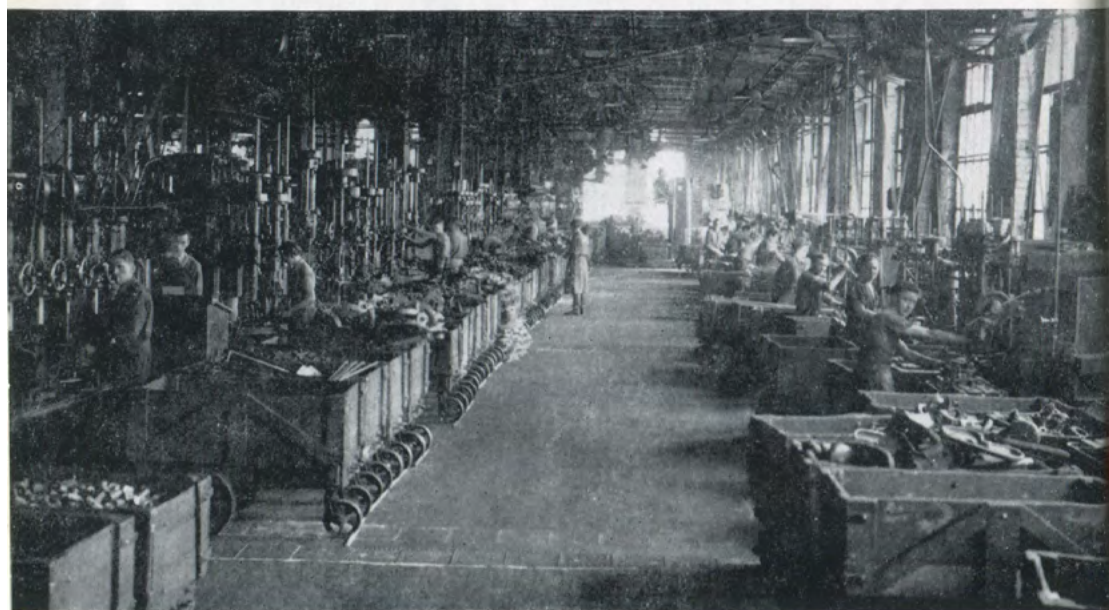
HYGIÈNE : Il est certes plus agréable de travailler dans un Atelier propre que dans un Atelier sale ou en désordre.

Mais si la propreté de vos ateliers est assurée par un balayeur, elle dépend aussi de vous.

Nous ne saurions trop vous recommander ces quelques conseils d'hygiène :

Lavez-vous régulièrement les mains à l'eau et au savon ; c'est une excellente garantie contre les maladies de la peau et infections diverses.

Ne crachez pas par terre, et n'oubliez pas... que vous n'êtes pas seul dans l'usine et que d'autres pourraient avoir à souffrir de cette façon d'agir.



L'atelier de construction à Croix



Un des vestiaires de Montataire

Vous verrez que tout est mis en œuvre par la Compagnie pour assurer la plus grande sécurité aux membres du personnel ; les machines sont munies de garants, les outillages comportent des dispositifs de protection ; des équipements individuels de protection sont également mis à votre disposition.

Dans leur effort pour assurer une sécurité toujours plus grande, la Direction et le Service de Sécurité sont aidés par le **COMITÉ D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ**.

Celui-ci comprend :

- le Directeur, ou un membre de la Direction, Président,
- le Chef du Service Sécurité, Secrétaire Permanent,
- le Médecin du Travail,
- le Chef du Service des Relations industrielles,
- l'Ingénieur en Chef,
- l'Ingénieur d'Entretien,

et au moins le nombre de représentants du personnel (ouvriers, techniciens, contremaîtres) prévu par la loi.

Son action vise essentiellement à :

- rechercher les améliorations à apporter aux machines ou aux outillages pour prévenir les accidents.
- examiner de près les circonstances des accidents afin d'en tirer une leçon et d'en éviter le retour ;
- étudier les suggestions du personnel en matière d'hygiène et de sécurité.

Tous ensemble, nous avons fait déjà de bonne besogne en cette matière et nous comptons sur vous pour nous aider à réduire le plus possible le nombre d'accidents.

sécurité encore

protection contre l'incendie

Chaque année, en France et dans le monde, les incendies provoquent des accidents de personnes, détruisent des bâtiments et privent des ouvriers de leur gagne-pain.

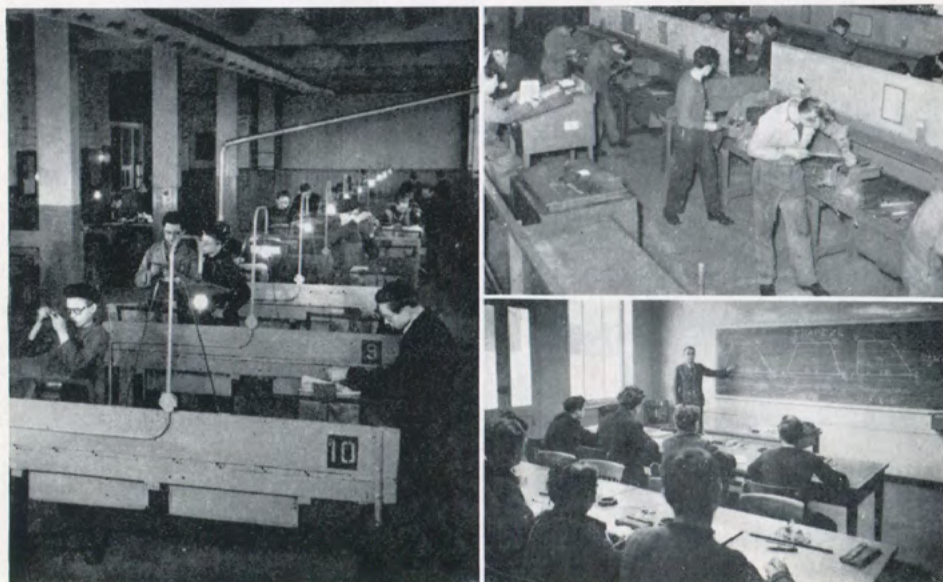
section d'apprentissage

Depuis très longtemps déjà, la Compagnie s'est occupée d'instruire et de former des jeunes gens en vue de leur permettre de devenir des ouvriers professionnels, notamment dans les professions suivantes : ajusteurs, tourneurs, modeleurs, etc...

Un concours annuel, ouvert également aux fils de membres du personnel, permet de recruter un certain nombre de jeunes gens qui, titulaires d'un contrat d'apprentissage, peuvent ainsi, en trois ou quatre années, tout en étant rémunérés suivant un barème établi en fonction de leur âge, acquérir les éléments fondamentaux de leur profession.

En même temps, les jeunes gens doivent suivre des cours professionnels dans des Ecoles Techniques Régionales en vue d'obtenir leur C. A. P.

La Compagnie tient à les encourager ; outre la rétribution qui leur est donnée, ils perçoivent des primes d'assiduité et d'encouragement variables suivant les résultats obtenus pour les cours professionnels suivis à l'extérieur. En outre, elle attribue à la fin de chaque année d'apprentissage une récompense aux apprentis qui ont donné satisfaction par leur travail et leur conduite.



A Croix — Les pré-apprentis au travail

L'Ecole d'Apprentissage à Montataire

cours de perfectionnement

Dans le but d'aider les membres du personnel ayant les aptitudes nécessaires - ou désirant les acquérir - à réaliser leur légitime ambition de progresser des cours et conférences de perfectionnement sont organisés en dehors des heures de travail, selon les nécessités, dans le cadre des activités du Service Training, pour les différentes catégories du personnel.



coopératives

Des Sociétés Coopératives de consommation dont les magasins de vente sont proches des Usines ont été formées à Croix et à Montataire.

Vous pourrez, si vous le désirez, y adhérer. De multiples produits et denrées y sont en vente à des conditions intéressantes.



La coopérative à Croix

local pour le repas de midi

En fonction des besoins locaux un emplacement est mis à votre disposition à l'intérieur de l'Usine où vous serez à l'aise pour vous restaurer, si l'éloignement de votre domicile ne vous permet pas d'y retourner pour le repas de midi.



Le réfectoire à Montataire

sociétés mutuelles

Des Sociétés Mutuelles ont été créées dans tous les Établissements de la Compagnie, dans le but d'aider financièrement le personnel en cas de maladie, maternité, décès, etc...

Moyennant une cotisation minime, vous pouvez, en devenant membre d'une de ces Mutuelles, bénéficier d'avantages appréciables qui s'ajoutent à ceux déjà accordés par la Sécurité Sociale.

Vous bénéficierez notamment d'un remboursement partiel des frais médicaux, pharmaceutiques, dentaires, etc...

En outre, des secours exceptionnels peuvent être alloués par la Mutuelle, après un an de maladie et sur délibération de son Conseil d'Administration, aux membres du personnel se trouvant dans le besoin.

Caisse chirurgicale : Vous pouvez d'autre part, adhérer, par l'intermédiaire de la Mutuelle, à une Caisse chirurgicale régionale. moyennant une cotisation spéciale. Celle-ci vous assure, en cas d'intervention chirurgicale, le paiement des frais non remboursés par la Sécurité Sociale dans la limite du taux de responsabilité de celle-ci.

Sécurité Sociale : (Correspondant d'usine). En outre, si vous êtes affilié à l'une des Caisses locales de Sécurité Sociale, vous pourrez éventuellement demander au service intéressé de se charger, pour vous, d'établir votre dossier maladie et de le transmettre à la Caisse, il vous versera directement les prestations qui vous seront dues, sans que vous ayez à vous déranger.

si vous avez de jeunes enfants

ils recevront des jouets et des friandises à l'occasion de la Fête de Noël.



si vous aimez les sports

Vous pourrez demander votre admission aux sections de Football, de Basket-Ball ou de Volley-Ball et pratiquer des sports en compagnie de vos camarades.



Le Basket à Croix



L'équipe de Volley-Ball à Montataire



Le Foot-Ball à Croix

Il est trop tôt...

pour vous parler des "Insignes de services" qui viennent successivement décorer les boutonnières de ceux d'entre nous qui atteignent leurs 10, 20, 25, 30, 40 ou 50 années de présence à la Compagnie,



ou des gratifications allouées à ceux des trois dernières catégories.



Mais nous espérons bien que votre entrée marque le début d'une longue collaboration et nous serons heureux plus tard, de vous compter parmi leurs bénéficiaires et de marquer l'un après l'autre, avec vous, tous ces anniversaires.



et maintenant...

après une exploration rapide de la maison qui vous accueille, vous voilà en pays de connaissance.

Quelles que soient votre nationalité, vos opinions politiques, vos convictions religieuses, vous pouvez être assuré qu'en toutes circonstances vos chefs auront le souci de ne vous juger que d'après votre travail et vous considéreront avant tout, et en toutes circonstances, comme un "homme".

Dès cet instant, nous allons joindre nos efforts, nous, pour faciliter votre adaptation, et vous, pour vous mettre au courant.

Vous pouvez maintenant participer efficacement à notre activité et, ensemble, nous pouvons faire du bon travail.



SODICO S. A.